

République Française



Ville de Draguignan

N°2018-060

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**ACQUISITION DU LOT 106 DÉPENDANT D'UN IMMEUBLE CADASTRÉ
SECTION AB NUMÉRO 1501 SIS 12 BOULEVARD MARÉCHAL FOCH
À DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 19 avril 2018

Le 19 avril 2018 à 18 h 00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, FLORENCE LEROUX, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI-SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, FRÉDÉRIC MARCEL, RICHARD TYLINSKI, HUGUES BONNET, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKE, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :

STÉPHAN CÉRET à SYLVIE FRANCIN, GRÉGORY LOEW à ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN à FRÉDÉRIC MARCEL, FRANÇOISE JOSSET à MARTINE ZERBONE, JENNIFER PAILLAUX à SYLVIANE NERVI-SITA, MATHILDE KOUJI DECOURT à ALAIN VIGIER, JEAN-JACQUES LION à ANNE-MARIE COLOMBANI, OLIVIER AUDIBERT TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA à MARIE-CHRISTINE GUIOL

ABSENTS :

MARC GUILLAUME, MARIE-PAULE DAHOT, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : RICHARD TYLINSKI

Publié le :

26 AVR. 2018

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉOMOSELLI

Afin d'accroître son patrimoine, la Commune souhaite se porter acquéreur d'un bien dépendant d'un immeuble cadastré section AB numéro 1501 (lot 106 d'une surface d'environ 190 m²), sis 12 boulevard du Maréchal Foch à Draguignan, appartenant à l'Église Évangélique de Pentecôte.

Cette dernière a proposé une cession de ce bien au prix net vendeur de 330 000 €, proposition acceptée par Monsieur le Maire par courrier en date du 26 mars 2018, sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal.

Par avis n° 2017-050V1637 rendu le 9 février 2018, le service du Domaine a dûment évalué le bien.

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition amiable du bien susvisé au prix net vendeur de 330 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan, légalement habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

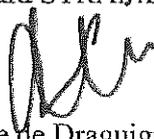
- approuve l'acquisition amiable du bien susvisé au prix net vendeur de 330 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan, légalement habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Fait à Draguignan, le 19 avril 2018.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO


Maire de Draguignan

